

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice : 33

Présents à la séance : 24

Pouvoir(s) : 9

Absent(s) : 0

Date de la convocation : 17 juin 2021

Affichage du compte-rendu sommaire :

29/06/2021

Délibération n° 2021/058

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. CHAUVET Vincent ; Mme NICOLAO Cathy ; M. MARCHAND Eric ; M. RYON Patrick ; Mme ANDRE Françoise ; M. CAYEUX Patrick ; M. VERNAY Roger ; M. CORMIER Jean-Louis ; M. DICHANT Alain ; M. DEVOUCOUX Didier ; Mme GYBELS Francette ; M. REBEYROTTE Rémy ; Mme PIGNOLET DE FRESNE Sarah ; Mme GOUDIER POSZWA Céline ; Mme GASSIER Sandrine ; Mme SIMOES-RODRIGUES Carla ; Mme PELUX Anaïs ; Mme VAN VEEN Maartje ; M. BAROU Yann ; M. GUILLON Jean-Louis ; Mme LEFLOND Catherine ; Mme GARNIER Florence ; Mme GORINI Angéline ; M. GUIJO Michaël.

ETAIENT EXCUSES :

Mme PACAUT Véronique (a donné pouvoir à M. Vincent CHAUVET)
M. ALBAYRAK Métin (a donné pouvoir à Mme Françoise ANDRE)
Mme Monique GATIER (a donné pouvoir à Mme Francette GYBELS)
Mme Marie-Claire TELLIER (a donné pouvoir à M. Alain DICHANT)
M. DAROUX Gilbert (a donné pouvoir à M. Patrick CAYEUX)
M. FABRE Stéphane (a donné pouvoir à M. Patrick RYON)
M VAUTRIN Vincent (a donné pouvoir à Mme Anaïs PELUX)
M. BROCHOT Frédéric (a donné pouvoir à Mme Angeline GORINI)
M.SAGOT Anatole (a donné pouvoir à Mme Florence GARNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Yann BAROU

OBJET : Affaires sportives : Approbation d'un règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu l'article L2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations joint en annexe ;

Considérant que la collectivité est soucieuse de la bonne gestion des deniers publics et qu'elle souhaite s'engager dans un processus d'optimisation de sa gestion, nécessaire afin de s'adapter aux évolutions actuelles et à venir ;

Considérant que l'utilisation des ressources de la collectivité doit être pertinente au regard des objectifs de politiques publiques et lisible dans l'architecture budgétaire ;

Considérant que l'élaboration du présent règlement a vocation à mettre en place des dispositifs permettant d'attribuer des subventions le plus justement et d'assurer un contrôle efficace et équitable mais également de rappeler les règles législatives et réglementaires qui encadrent l'attribution et le mandatement des subventions ;

Considérant que les demandes de subventions, pour l'exercice 2022, seront à transmettre pour le 15 octobre 2021.


DECISION :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Article 1^{er} : APPROUVE le règlement d'attribution et de mandatement des subventions aux associations joint en annexe.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à le signer.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 01/07/2021
ID : 071-217100148-20210628-DELIB_058_2021-DE



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Vincent CHAUVET**

